

BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

V E N T E

SUR SAISIE IMMOBILIERE

En un seul lot : une parcelle de terrain sis au Mont-Mou, Commune de PAITA, morcellement Vigneron, formée de la réunion des lot n°16 dudit morcellement, consistant en un terrain nu d'une superficie de 01ha 68a, Mont-Mou, Commune de Païta, N°IC 638556-4804, du lot n°33 dudit morcellement consistant en un terrain nu (ex -18 partie B2) d'une superficie de 04ha 90a, Mont-Mou, Commune de Païta, N°IC 635586-2918, et du lot n°34, consistant en un terrain nu d'une superficie de 09ha 74a 60ca, (ex lot n°18 PARTIE B1 du même morcellement), Mont-Mou, Commune Païta, N° IC 635586-4181.

L'adjudication aura lieu le Lundi 05 février 2018 à 08h00 à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de NOUMEA au Palais de Justice, dite ville, Route du Faubourg Blanchot (98800)

Mise à prix : 15.000.000 F
(avec baisse de mise à prix à 13.000.000 F)

En exécution d'une Ordonnance du 18 octobre 2016, rendue par Madame la Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de la SCI AGRICOLE ET PASTORALE LES BOIS DU MONT-MOU.

A la requête de la SELARL MARY LAURE GASTAUD, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, Ibis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de la SCI AGRICOLE ET PASTORALE LES BOIS DU MONT-MOU,

Pour laquelle domicile est élu au CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de la SCI AGRICOLE ET PASTORALE LES BOIS DU MONT-MOU Société Civile Particulière au capital de 100.000 F Inscrite au RCS de Nouméa sous le n° 96 D 473 652 dont le siège social est situé lot 16 et 33 du morcellement Vigneron – Section PAITA – BP 13260- 98803 NOUMEA,

Partie saisie,

Il sera procédé le **LUNDI 05 février 2018 à 08h00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en **UN SEUL LOT**, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Une parcelle de terrain sis au MONT-MOU, commune de PAITA, morcellement VIGNERON, formée de la réunion des :

- Lot n°16 d'une superficie de 01ha 68a, n°IC 638556-4804, et les constructions y édifiées,

- Lot n°33 d'une superficie de 04ha 90a, n°IC 6355-862918, et les constructions y édifiées,

- Lot n°34 d'une superficie de 09ha 74a 60ca, (ex lot n°18 PARTIE B1 du même morcellement), MONT-MOU, Commune Païta, n°IC 6355-864181, et les constructions y édifiées,

EXTRAIT DE LA MATRICE FONCIERE

N°PARCELLE NIC	LOTISSEMENT	REFERENCE	N°LOT N°LOT COPRO	SUPERF.
221 16425 002 638556-4804	PAITA MORCELLEMENT VIGNERON	ACP 02818 17101996 18101996	16	1ha 68a
221 16425 001 6355-862918	PAITA MORCELLEMENT VIGNERON	ACP 02818 17101996 18101996	33	04ha 90ca
221 00480 002 6355-864181	PAITA MORCELLEMENT VIGNERON	ACP 00036 30121996 03011997	34	09ha 74a 60ca

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX
QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFP
(15.000.000 F CFP)

avec en cas de carence d'enchères
une baisse de mise à prix à la somme de TREIZE MILLION F CFP
(13.000.000 F CFP)

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, et déposé le 06 novembre 2017 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :
CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Céline DI LUCCIO, Avocat
Pour extrait